

LE 8 MAI, C'EST TOUJOURS LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES POUR FO

INÉGALITÉ SALARIALE PERSISTANTE

Ce 8 mai, comme tous les 8 de chaque mois, FO rappelle son attachement au sujet essentiel que représentent les droits des femmes.

Dans le monde du travail, depuis ces quarante dernières années, les écarts de salaire entre les sexes se sont réduits. Les écarts de volume de travail entre les femmes et les hommes se réduisent aussi, mais moins rapidement. Néanmoins, des inégalités subsistent et sont constatées tous les ans dans le secteur privé comme au sein des entreprises des Industries Électriques et Gazières.

Selon l'INSEE, en France, les femmes gagnent en moyenne 16,8 % de moins que les hommes en équivalent temps plein.

À cet écart de salaire s'ajoutent des inégalités de volume de travail, les femmes étant bien plus souvent à temps partiel que les hommes.

Lorsque l'on tient compte de ces deux sources d'écart à travers le revenu salarial, les femmes perçoivent en moyenne une rémunération **inférieure de 28,5 % à celle des hommes.**

Plus de 40 % de cet écart résultent des inégalités de temps de travail.



Donc quand on parle d'inégalité salariale le revenu salarial n'est pas le seul élément à prendre en compte, il est nécessaire de tenir compte du volume de travail. Car notamment pour les parents d'enfants en bas âge, ces inégalités de volume de travail sont le principal facteur pesant sur l'écart de revenu salarial.

Les mauvaises habitudes semblent difficiles à perdre... Et les mentalités doivent encore évoluer sur ce point. Un(e) salarié(e) ne doit pas être pénalisé(e) en termes d'évolution salariale du fait de son temps de travail, mais malheureusement on entend encore lors des «campagnes d'avancements aux choix», des discours rétrogrades et discriminants sur cet aspect...

À cela s'ajoutent les inégalités de salaire pour un même volume de travail, qui s'accroissent tout au long de la carrière. Les femmes accèdent moins aux emplois les mieux rémunérés, ce qui explique une grande partie de l'écart de salaire.

Ces inégalités d'accès aux emplois les mieux rémunérés sont particulièrement élevées parmi les salariés ayant des enfants, si bien que les écarts de salaire entre les pères et les mères sont nettement plus importants qu'entre les femmes et les hommes sans enfant.

Il faut agir sur ces différents points afin de gommer ces différences qui sont clairement de la discrimination, car pour vos représentants FO, la question de l'égalité salariale est intrinsèque à notre action syndicale et à FO notre revendication est simple : à travail égal, le salaire doit être égal !

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org